**CNIL ET CONFIDENTIALITÉ**

Propriété des documents :

L’agence s’engage à ce que les questionnaires, les documents et fichiers qui s’y rapportent (fichier d’enquête…) restent la propriété exclusive de la tutelle contractante agissant au nom et pour le compte de ConseilPublicite.
***Les données recueillies auront pour actes de vous démarcher afin de savoir suite à votre questionnaire ou votre demande d’information, si vous voulez bénéficier des services proposés par l’agence de conseil*** .

Protection et confidentialité des données, respect des droits des personnes interrogées :

L’agence de conseil met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir la protection et la confidentialité des données et à respecter les droits des personnes interrogées. Les documents et fichiers consultés, les conclusions relatives aux conditions techniques de réalisation de l’enquête, les données collectées dans le cadre du contrat sont strictement couvertes par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal), il en va de même pour toutes les informations dont l’agence de conseil prend connaissance à l’occasion de l’exécution de ce contrat.

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, l’agence de conseil s’engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d’empêcher qu’elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées. L’agence de conseil s’engage donc à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel, c’est-à-dire notamment :

• Ne prendre aucune copie des documents et supports d’informations confiés, à l’exception de celles nécessaires pour les besoins de l’exécution de sa prestation, objet du présent contrat ;
• Préciser aux sondés qu’ils auront accès à leurs données sur demande une fois le questionnaire ou la demande d’information remis à l’enquêteur ;
• Ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées au présent contrat ou dans la clause de confidentialité;
• Ne pas divulguer les questionnaires, fichiers et données collectées à d’autres personnes, qu’il s’agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
• Prendre toutes mesures permettant d’éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d’exécution du contrat ;
• Prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des questionnaires, fichiers et données collectées tout au long de la durée du présent contrat.
A ce titre, également, agence de conseil ne pourra sous-traiter l’exécution des prestations à une autre société, ni procéder à une cession de marché, à l’exception du travail de reprographie, de saisie ou d’une capacité faisant appel à une connaissance que ne possède pas l’agence de conseil .

***Il est rappelé que la personne dont les données à caractère personnel sont traitées bénéficie des droits d’accès, de rectification et d’opposition au traitement de ses données à caractère personnel. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par email à info@conseilpublicite.fr***